



PROJET DE RENFORCEMENT DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET
D'ASSAINISSEMENT EN MILIEU URBAIN-FINANCEMENT ADDITIONNEL (PREMU)
Crédits IDA N° 5921-CI & 6452-CI

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 015/PREMU-FA/CD/2020
POUR L'AUDIT FINANCIER ET COMPTABLE DES COMPTES DU PROJET PREMU
(FINANCEMENT INITIAL ET FINANCEMENT ADDITIONNEL)**

EXERCICES 2020, 2021 et 2022

1. Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a obtenu un crédit de l'Association Internationale pour le Développement (IDA), d'un montant de **44,8 millions d'euros** soit plus de 29 milliards de francs CFA, pour le financement du Projet de Renforcement de l'alimentation en Eau potable en Milieu Urbain (PREMU) et de **150 millions USD**, pour le financement additionnel des activités du Projet (PREMU-FA). Une partie de ces ressources financières sera utilisée pour le paiement de contrat des prestations de services de consultant pour **l'audit financier et comptable des comptes du projet PREMU couvrant le financement initial et le financement additionnel pour les exercices 2020, 2021 et 2022.**
2. L'objectif de l'audit est de formuler une opinion professionnelle et indépendante sur la situation financière du Projet y compris les comptes désignés (2), les comptes de Projet Bailleur et Etat géré par l'Agent Comptable et les relevés de dépenses. L'audit doit s'assurer que les ressources mises à la disposition du projet sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées en vue de l'atteinte de l'objectif de développement du projet.
De manière spécifique, l'opinion de l'auditeur comprendra les références à savoir si :
 - Les fonds mis à la disposition du projet ont été utilisés conformément aux Accords de Financement, avec une attention particulière en matière d'économie et à l'efficacité et uniquement aux fins pour lesquelles le financement était accordé ;
 - Les acquisitions des biens et services financés ont fait l'objet de marchés passés conformément aux dispositions des accords de financement applicables fondés sur les procédures de passation de marchés de la Banque Mondiale et ont été proprement enregistrés dans les livres comptables.
3. Le présent avis à manifestation d'intérêt a pour objectif de solliciter des firmes compétentes en vue d'établir une liste restreinte dans le cadre de **l'audit financier et comptable des comptes du projet PREMU tant pour le financement initial que pour le financement additionnel pour les exercices 2020, 2021 et 2022.**
4. La durée nécessaire pour accomplir la mission est de **quarante-cinq (45) jours** sur trois (03) ans.
5. La Cellule de Coordination du Projet de Renforcement de l'alimentation en Eau potable en Milieu Urbain (PREMU) invite les candidats admissibles à manifester leur intérêt, à fournir les services décrits ci-dessus. Les firmes intéressées doivent fournir un dossier comportant une lettre de manifestation d'intérêt et les informations pertinentes indiquant qu'elles sont qualifiées pour exécuter les prestations demandées (brochures, références concernant la bonne exécution de contrats similaires, expérience dans des conditions semblables, années de réalisation, coûts, clients).

6. L'auditeur sera un Cabinet d'expertise comptable justifiant d'au moins 5 ans d'expériences dans le domaine de l'audit comptable et financier des projets similaires. Il doit :
 - Avoir audité les états financiers annuels d'au moins de 5 projets financés par la Banque mondiale ;
 - Posséder une connaissance suffisante des dispositions administratives et réglementaires en Côte d'Ivoire et des normes internationales en matière d'audit financier et comptable.
7. La firme sera recrutée sur la base des procédures **(sélection fondée sur la qualité et le coût)** définies dans les Directives de passation des marchés dans le cadre du financement de projet d'investissement - Fournitures, Travaux, Services Autres que des Services de Consultants et Services de Consultants de la Banque mondiale **version de Juillet 2016, révision Novembre 2017 et Août 2018.**
8. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres cabinets pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.
9. Les firmes intéressées doivent obtenir les termes de référence à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : de 9 heures à 13 heures et de 14 heures à 18 heures (heures locales).
10. Les manifestations d'intérêt devront être soumises en français et en une version électronique aux adresses ci-dessous au plus tard le **Mardi 02 Juin 2020 à 10 heures précises (heure locale)** et porter la mention « **Manifestation d'intérêt pour l'audit financier et comptable des comptes du projet PREMU pour les exercices 2020, 2021 et 2022** ».
11. L'ouverture se fera le même jour à **10 heures 30 minutes** (heures locales) à l'adresse ci-dessous.
12. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessous est :

Adresse de dépôt et ouverture des offres :

**Cellule de Coordination du Projet de Renforcement de l'alimentation en Eau potable en Milieu Urbain sise aux
Deux- plateaux – Vallon, cité LEMANIA, lot 1802
1^{er} étage à Bureau de la Passation de Marchés
08 BP 2346 ABIDJAN 08 –Côte d'Ivoire
Tel : (225) 22 40 90 90 / 91 Fax : (225) 22 41 35 59
Site internet : www.prici.ci**

Adresse électronique : gekpini@yahoo.fr avec copie lucrecey@yahoo.fr/ckokola@prici.ci